

Editorial



Bonjour,

Cette année, l'Autorité de régulation des TIC a implémenté un projet majeur: le passage à 8 chiffres sur les réseaux mobiles de Maurice. Il allait de soi donc qu'on fasse paraître une publication spéciale pour marquer ce qui constitue sans conteste une réalisation phare.

Ce passage à 8 chiffres est historique non seulement pour l'Autorité de régulation des TIC mais aussi pour le secteur des télécommunications de Maurice et reflète en même temps notre capacité à s'adapter à la nouvelle ère qui s'ouvre pour l'industrie.

Les articles de cette édition spéciale jettent un éclairage sur la logique derrière le passage à 8 chiffres surtout avec la tendance croissante vers la convergence et les innovations ainsi que les défis qui en découlent et que ces changements apporteront. Tout au long de ce projet, l'Autorité de régulation des TIC a adopté une approche consultative avec un large éventail des différentes parties prenantes afin de mener à bien cette migration qui émane d'une décision gouvernementale.

Agissant avec diligence par rapport aux besoins qu'éprouvent les consommateurs d'être informés en temps voulu, l'Autorité de régulation des TIC a mené une campagne intégrée de communication et de marketing au niveau de la République de Maurice. Tout a été fait afin de disséminer les informations à travers la République de Maurice avec des présentations effectuées à Rodrigues aussi. Les efforts déployés par l'Autorité de régulation des TIC ont été bien accueillis.

Je tiens à remercier les différentes équipes qui ont été constituées au sein de l'Autorité de régulation des TIC afin de superviser et de diriger un projet d'une telle envergure et que je considère être de bon augure pour le développement de l'industrie.

J'espère aussi que vous trouverez les articles à la fois enrichissants et informatifs.

Merci.

Trilock Dwarka
Président

Jour J pour la numérotation à 8 chiffres des mobiles : Prêts pour 1er septembre 2013 !

Dès le 29 juin 2012, le gouvernement avait donné son aval pour introduire la migration des numéros de téléphone mobile à 8 chiffres, lequel entrera en vigueur à minuit le 1 septembre 2013.

Cette migration était rendue nécessaire en raison de la forte demande pour les numéros de téléphone mobile à Maurice.

La méthode dite du 'hard cut-off' a été privilégiée pour sa mise en œuvre. Dorénavant le numéro 5 sera le chiffre de tête devant les 7 chiffres existants.

En février 2013, l'ICTA a fait connaître sa décision et ses directives concernant les obligations des opérateurs publics et des prestataires de service concernant les changements préconisés dans le plan de numérotation.

L'ICTA a également informé l'Union Internationale des Télécommunications sur les changements qui seront effectués.

Le plan de numérotation vise à accroître la disponibilité des numéros sur les réseaux mobiles.

Cette migration sera une des étapes primordiales vers la portabilité des numéros mobiles.

Une comité de pilotage comprenant toutes les parties prenantes du secteur des TIC, a été mis en place afin de mener à bien le processus de migration.

Des sous-comités relevant du comité de pilotage ont également été constitués dans le but de donner des conseils sur les questions relevant de la technologie, des finances et des relations publiques.

En vue de la mise en place de ce nouveau dispositif, l'ICTA a mis au point une stratégie de communication afin de mettre en place une campagne intégrée avec la participation du public.

Après des mois d'organisation et la mise en place de logistiques à la fois techniques et opérationnelles, l'ICTA est prête pour le jour J : la numérotation à 8 chiffres sera effective sur les numéros de téléphone mobile le 1er septembre à 00h00 !





De la « Demoiselle Commutateur » à la numérotation à 8 chiffres, petite histoire de la téléphonie à Maurice.

Les grandes dates qui ont marqué l'histoire de la téléphonie à Maurice et dans le monde.

En 1854, Charles Bourseul, agent de l'administration des Télégraphes posa le principe du téléphone. Un grand nombre d'inventeurs ayant participé de près ou de loin à l'invention et à l'amélioration du téléphone, sa paternité fut et est encore l'objet de nombreuses controverses.

Le téléphone a été exploité commercialement aux États-Unis dès 1877 et, en France dès 1879. A Maurice, c'est en octobre 1883 que la première ligne de téléphone fut installée pour relier la résidence du Gouverneur Général de Maurice, au Château Réduit et l'Hôtel du Gouvernement à Port Louis.

En 1912, on compte 12 millions de postes téléphoniques dans le monde dont 8 millions aux États-Unis. Il y avait un abonné pour 12 habitants aux États-Unis, 1 pour 71 en Grande-Bretagne et dans l'Empire allemand et 1 pour 183 en France.

Le téléphone est alors « manuel ». Il faut appeler une opératrice, qui elle-même se met en contact avec une autre opératrice chargée du central de rattachement de la personne appelée. Lui succèdera le téléphone « automatique », autrement dit à cadran, qui comportait des chiffres et des lettres.

Les lettres précédaient les chiffres, et l'on avait ainsi des formules comme DANTON (326) qui précédaient le numéro, souvent à 3 chiffres, du correspondant.

Très rapidement, les besoins de numérotation supplémentaires se firent sentir, particulièrement avec l'accès à la communication internationale (dès 1968 à Maurice, et jusqu'à 1985 pour son automatiser).

L'apparition de la téléphonie mobile

Outre la communication téléphonique classique, le téléphone mobile a développé d'autres fonctionnalités telles que l'envoi de textes courts (SMS) et l'accès au Web.

A Maurice, en 1989, Emtel est le premier opérateur de téléphonie mobile, mais également le pionnier dans l'hémisphère sud. C'est en 1996 que Mauritius Telecom ouvre le réseau Cellplus, que le "roaming" est disponible, alors que les SMS n'apparaissent qu'en 2000. Il faudra attendre 2004 pour avoir accès à la technologie 3G et 2005 pour l'internet mobile.

Depuis, le nombre de téléphones cellulaires a connu une croissance fulgurante

L'internet

L'accès à l'internet débuta en 1995 suite à un partenariat de Mauritius Telecom avec France Telecom. En 2002, l'entrée en opération du câble sous-marin à fibre optique SAFE, inaugura une nouvelle ère au niveau de l'internet dans le pays. L'ADSL devint une réalité.



Le premier téléphone à Maurice

Le plan de numérotation, pour répondre à une demande croissante

En raison du nombre croissant d'abonnés mobiles, les blocs de numéros attribués à chaque opérateur mobile, deviennent rares. Afin d'offrir de meilleurs services et d'accueillir un plus grand nombre d'abonnés sur les réseaux mobiles, le besoin de passer de 7 à 8 chiffres s'est fait sentir.

Qu'est-ce qu'un plan de numérotation ?

L'Union Internationale des Télécommunications, plus connue sous le sigle UIT, qui est l'instance internationale opérant sous l'égide des Nations Unies, définit un plan de numérotation comme étant la ressource constituée par l'ensemble structuré des numéros permettant notamment d'identifier les points de terminaison fixes ou mobiles des réseaux et services téléphoniques, d'acheminer les appels et d'accéder à des ressources internes aux réseaux.

Le plan de numérotation fait partie intégrante du plan de numérotation mondial défini par la recommandation E.164 de l'UIT et correspond à un segment de celui-ci. L'UIT assure la coordination du plan de numérotation international et attribue les codes de pays géographique aux Etats membres, dont Maurice fait partie.

Au niveau national, chaque pays est souverain pour l'allocation et l'utilisation des ressources en numéros sur son territoire. Il s'assure, cependant de l'intégrité et de la cohérence du plan de numérotation national en conformité aux recommandations internationales et régionales.

Le plan de numérotation est partie intégrante du plan de numérotation mondial défini par la recommandation E.164 de l'UIT et correspond à un segment de celui-ci.

Comment gérer les plans de numérotation ?

Pour permettre le développement d'une saine concurrence entre les différents opérateurs de services de télécommunications, l'attribution des numéros doit être effectuée de manière non-discriminatoire et proportionnée.

Ainsi, et pour garantir l'impartialité nécessaire, la gestion des plans de numérotation est confiée à des organes (autorités de régulation) indépendants des opérateurs, l'ICTA à Maurice. Le défi pour les agences de régulation des télécommunications, est de pouvoir satisfaire les besoins présents et futurs en numéros pour les réseaux et services de

télécommunications, tout en garantissant à l'avenir et à l'ensemble des opérateurs et fournisseurs de services présents ou futurs un accès égal aux ressources de numérotation.

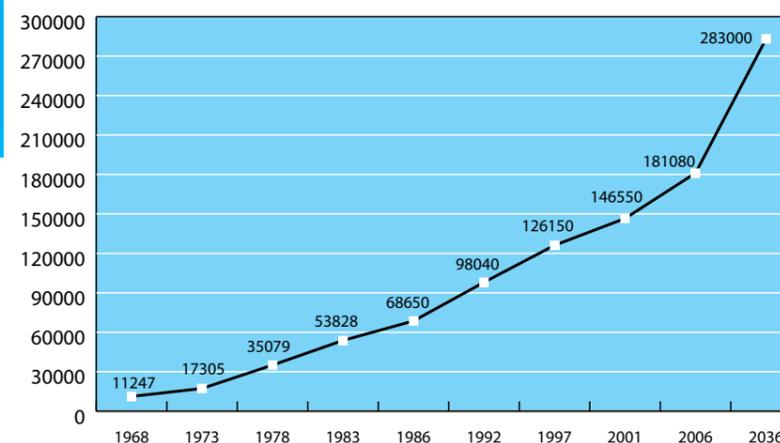
Par conséquent, il est primordial de disposer d'un plan de numérotation flexible et offrant des numéros en quantité suffisante.

Cependant, l'absence de régulateur dans certains pays a contraint nombre d'opérateurs à planifier, en collaboration avec les ministères de tutelle, des nouveaux plans de numérotation apportant ainsi des solutions à l'insuffisance des ressources en numéros.

Un numéro de téléphone doit être immédiatement reconnaissable et ses caractéristiques facilement identifiables par l'utilisateur. Un plan de numérotation doit répondre également aux besoins d'acteurs très différents (opérateurs, utilisateurs, installateurs, etc.). Il est en général structuré par service de manière à faciliter la lecture pour le consommateur, le routage et la facturation pour l'opérateur.

Avec cette nouvelle capacité théorique de 10 millions numéros pour les réseaux mobiles, la durée prévisionnelle du nouveau plan de numérotation est de 25 ans, voire plus, soit 8 fois plus de capacité qu'à l'heure actuelle.

Prévision de la demande, basée sur les chiffres depuis 1968, avec une prévision à 2036



Source: Mauritius Telecommunication Development Plan 1987-2006

Tout savoir sur la numérotation à 8 chiffres

1. **Que se passera-t-il le 1er septembre 2013 à 00h00?**
Tous les numéros attribués aux réseaux de téléphonie mobile de la République de Maurice, vont passer de 7 à 8 chiffres.
2. **Comment donc puis-je savoir quels numéros vont passer à 8 chiffres?**
Le tableau ci-dessous donne tous les numéros devant lesquels vous allez devoir ajouter le chiffre de tête 5.

Numéros de téléphone existants à 7 chiffres	Numéros de téléphone correspondants à 8 chiffres à partir du 1er septembre 2013 (00h00)
25x-xxxx	525x-xxxx
29x-xxxx	529x-xxxx
421-xxxx to 423-xxxx	5421-xxxx to 5423-xxxx
428-xxxx to 429-xxxx	5428-xxxx to 5429-xxxx
44x-xxxx	544x-xxxx
471-xxxx to 479-xxxx	5471-xxxx to 5479-xxxx
49x-xxxx	549x-xxxx
70x-xxxx to 79x-xxxx	570x-xxxx to 579x-xxxx
82x-xxxx	582x-xxxx
85x-xxxx	585x-xxxx
86x-xxxx	586x-xxxx
871-xxxx	5871-xxxx
875-xxxx to 878-xxxx	5875-xxxx to 5878-xxxx
90x-xxxx to 98x-xxxx	590x-xxxx to 598x-xxxx

**Passage de 7 à 8 chiffres
UNIQUEMENT
pour les réseaux
mobiles**

NOTE: Si vous achetez une carte SIM de n'importe quel opérateur de téléphonie mobile à partir du 1er septembre 2013, le numéro commencera automatiquement par un 5.

3. **Qu'est-ce que je vais devoir faire en composant un numéro de téléphone mobile?**
Quand vous allez appeler que ce soit d'un téléphone fixe ou téléphone mobile, vous aurez à mettre un 5 avant de composer le numéro de téléphone mobile.
4. **Quand dois-je ajouter le 5?**
A partir de 00h00 le 1er septembre 2013 (c'est-à-dire à partir de minuit le 31 août 2013).
5. **Qu'arrivera-t-il si je ne mets pas le 5 avant les numéros de téléphone mobile existants?**
Vous ne serez pas en mesure de passer votre appel ou d'envoyer un SMS.
6. **Si une personne me téléphone à partir de 00h00 le 1er septembre 2013, sur mon numéro à 7 chiffres sans ajouter le 5 avant, est-ce que l'appel va aboutir?**
Non, l'appelant va entendre une annonce l'informant que son appel n'a pas abouti. L'appelant aura à composer à nouveau le numéro en ajoutant un 5 avant.
7. **Pendant combien de temps après le 1er septembre 2013, ces annonces seront diffusées à l'intention des appelants qui composent toujours les 7 chiffres?**
Les annonces seront diffusées pendant un mois au niveau local et durant trois mois pour ceux qui téléphonent de l'étranger. Une annonce invitera les appelants locaux et internationaux à composer le numéro à nouveau en ajoutant un 5 avant.
8. **Au cas où je serais en itinérance internationale durant la période de passage à 8 chiffres, ceux qui m'appellent obtiendront-ils toujours l'annonce?**
Oui, où que vous soyez durant cette période, si des personnes vous téléphonent toujours sur le numéro à 7 chiffres, ils entendront les annonces les invitant à composer le numéro à nouveau en ajoutant un 5 avant.
9. **Est-ce que l'appelant sera facturé pour la diffusion de l'annonce?**
Non, l'appelant ne sera pas facturé pour l'annonce.
10. **Si à partir de 00h00, le 1er septembre 2013, j'envoie un SMS vers un numéro à 7 chiffres et que ce n'est pas livré, est-ce que je recevrai un message de notification m'avertissant de la nécessité d'ajouter un 5 avant d'envoyer le message à nouveau?**
Non, il n'y aura pas de message de notification vous demandant d'ajouter un 5 avant.
11. **Si à partir de 00h00 le 1er septembre 2013, j'envoie un SMS sur un numéro à 7 chiffres et que ce n'est pas livré, est-ce que je serai facturé pour cela?**
Vous êtes prié(e) de prendre contact avec votre opérateur de téléphonie mobile.
12. **Si j'appelle quelqu'un sur son numéro de téléphone mobile mais que je me sers d'un téléphone fixe, est-ce que je vais devoir ajouter un 5?**
Oui, parce que son numéro de téléphone mobile fonctionne sur un réseau mobile.
13. **Est-ce que les numéros de téléphone fixe aussi vont passer à 8 chiffres?**
Non, le passage à 8 chiffres ne concernera que les numéros opérant uniquement que sur les réseaux mobiles. Les numéros fixes resteront les mêmes, c'est-à-dire à 7 chiffres.
14. **Qui doit changer les numéros de ma liste de contacts sur mon téléphone mobile?**
Vous allez devoir ajouter le chiffre de tête 5 aux numéros de téléphone mobile de vos contacts. Les numéros fixes par contre resteront les mêmes.
15. **Est-ce que je peux commencer à apporter des changements à ma liste de contacts dès maintenant?**
Il vous est conseillé d'attendre jusqu'au 1er septembre 2013 lorsque le passage à 8 chiffres entrera en vigueur.
16. **Vais-je perdre le crédit sur le compte prépayé de mon téléphone durant le passage à 8 chiffres?**
Non, vous n'allez pas perdre votre crédit.
17. **Que signifient les « réseaux de téléphonie mobile » ?**
Les réseaux de téléphonie mobile sont des réseaux qui n'ont aucun fil les reliant physiquement à votre téléphone ou appareil.
18. **Si je me sers d'un équipement ou d'un appareil comme une clé USB qui fonctionne sur un réseau mobile, comment est-ce que je fais pour changer le numéro?**
Pour ce genre d'équipements, les opérateurs mobiles effectueront les ajustements pour vous. Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec votre opérateur.
19. **Le chiffre de tête "5" s'appliquera-t-il à tous les opérateurs de téléphonie mobile de la République de Maurice?**
Oui, à partir de 00h 00, le 1er septembre 2013, tous les numéros mobiles attribués à n'importe quel opérateur de téléphonie mobile, à l'île Maurice, Rodrigues, Agaléga et Saint Brandon, commenceront par le chiffre de tête 5.
20. **Y aura-t-il un temps d'arrêt pendant la période de transition?**
La transition débutera à partir du 1er septembre 2013, 00h00 et va durer environ 4 heures.
21. **Est-ce que je pourrai faire ou recevoir des appels/ SMS sur mon téléphone mobile durant la période de transition?**
Il vous est fortement recommandé d'utiliser un téléphone fixe pour tout appel d'urgence durant la période de transition.
22. **Est-ce que les numéros d'urgence vont changer?**
Non, les numéros d'urgence resteront les mêmes.
23. **Comment est-ce que la population est tenue au courant de ce passage à 8 chiffres?**
L'Autorité de régulation des TIC a lancé une campagne de communication pour informer les habitants de la République de Maurice. La campagne comprend des informations qui sont disséminées à travers les médias (TV, stations de radio, journaux) et d'autres canaux de communication.
24. **Comment est-ce que les appelants internationaux seront au courant de ce passage à 8 chiffres?**
L'Union Internationale des Télécommunications a été informée afin qu'elle notifie ses états membres. En outre, l'Autorité de régulation des TIC a informé toutes les ambassades, tous les consulats ainsi que les organisations internationales, à propos de cette migration.
25. **Pourquoi le passage à 8 chiffres est-il nécessaire?**
Les numéros de téléphone attribués aux réseaux mobiles selon le plan de numérotation existant, sont presque épuisés. Le plan de numérotation à 8 chiffres va répondre à la demande croissante pour les numéros attribués aux réseaux mobiles.
26. **Qui dois-je téléphoner si je souhaite obtenir des informations complémentaires?**
Vous pouvez téléphoner à l'Autorité de régulation des TIC sur le hotline 161 ou consulter le site web de l'Autorité à l'adresse suivante : <http://www.icta.mu>
Vous pouvez aussi prendre contact avec votre opérateur de téléphonie mobile pour plus de renseignements.

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION



L'appel d'offres

Le 30 avril 2013, l'ICTA a lancé un appel d'offres auprès des agences de publicité pour la campagne d'information sur le changement de numérotation. L'objectif était de sélectionner l'agence qui proposerait la meilleure approche de communication intégrée, afin de disséminer efficacement l'information auprès de toutes les cibles concernées, avant le 1er septembre 2013 00h00.

Les objectifs :

- informer
- préparer au changement
- répondre aux questions

C'est l'agence Circus qui a remporté le budget de la campagne, avec une approche à la fois pédagogique, humoristique, et adaptée à tous les publics.

Cette campagne prépare tous les mauriciens à ce changement dans leurs habitudes de numérotation, leur permet d'avoir les réponses à toutes les questions qu'ils se poseraient, et à se tenir prêt pour le changement de leurs habitudes.

Compte à rebours

A partir du 24 mai, un compte à rebours a été lancé "J-100 pour la numérotation à 8 chiffres", pour que les mauriciens soient prêts à ajouter le 5 devant tous les numéros de téléphones mobiles à compter du 1er septembre



Le calendrier de la campagne de communication

24 mai	J-100 Télévision, site web
3 juin	J-90 Radio
2 août – 2 septembre	Panneaux d'affichage long terme
5 août	TV spots – radio
5 août	Poster
5 août	FAQ presse
11 août	Presse
27 août au 2 septembre	Panneaux d'affichage
24 mai au 2 septembre	Relations médias

Objectif: Rodrigues

Dans le cadre de la campagne de numérotation à 8 chiffres à travers toute la République de Maurice, une délégation de l'Autorité de régulation des TIC s'est envolée vers Rodrigues le 15 août 2013, pour une semaine d'activités durant laquelle les TIC constituaient le thème prééminent sur l'île.

Ce fut une occasion en or pour l'Autorité de régulation des TIC d'organiser une tournée de présentation dans les différentes régions de Rodrigues. L'objectif visait à accroître la campagne de sensibilisation autour des 8 chiffres tout en apportant une touche d'animation. La tournée de présentation avait été menée comme une action de guérilla axée sur les numéros des 3 opérateurs mobiles existants comme sur la photo ci-dessous.



La tournée de présentation a commencé à 7 heures du matin au marché de Port Mathurin qui bourdonnait d'activités et le spectacle s'est ensuite poursuivi dans les paysages pittoresques de Mont Lubin ainsi que d'autres localités très fréquentées notamment La Ferme, Baie du Nord, Baie Malgache, Mangues, Anse aux Anglais et Grand Baie. Des dépliants contenant les réponses aux questions les plus fréquemment posées, furent aussi distribués.

En outre, une conférence publique destinée aux responsables locaux, a aussi eu lieu au Collège de La Grande Montagne le vendredi 16 août. La délégation de l'ICTA a été accueillie par une assistance très réceptive.

Le nouveau plan de numérotation répond aux critères observés par la plupart des autorités de régulation :

- Il est basé sur les recommandations et standards internationaux
- Il permet une augmentation de la capacité disponible pour les ressources de numérotation
- Il permet l'intégration de nouveaux services à valeur ajoutée
- Il permet une lisibilité tarifaire
- Il permet d'éviter les opérations de dé-numérotation et réduit au minimum les désagréments pour la clientèle
- Il anticipe les facteurs d'évolution technologique, réglementaire, démographique, et de services.

A prévoir :

- Si vos cartes de visite affichent votre numéro de mobile, pensez à les faire réimprimer, ou à ajouter le 5 au stylo devant votre numéro !
- Pensez à mettre à jour et synchroniser vos carnets d'adresses numériques entre votre téléphone, tablette et ordinateur.
- Prévenez vos interlocuteurs internationaux, même si ceux-ci seront avertis du changement de numérotation par une boîte vocale pendant les 3 mois qui suivront la conversion.



« HEY COUSIN, DAN 90 ZOUR... METT 5 DIVAN, APRÉ DIALOG LARGUÉ »

La numérotation à l'avenir



Avec la progression de l'Internet qui dépend du protocole TCP/IP, c'est très probable que la numérotation va converger avec le système de nommage.

L'ENUM qui signifie Electronic (Telephone) Number Mapping propose un concept fascinant : être joignable n'importe où dans le monde sur le même numéro de téléphone – et ce via la route la mieux adaptée et la moins chère. L'ENUM prend un numéro de téléphone et le lie à une adresse Internet qui est publiée sur le système de noms de domaine (le DNS).

Le propriétaire d'un numéro ENUM peut ainsi publié où l'appel doit être acheminé via une entrée DNS. De plus, les différentes routes peuvent être définies en fonctions des appels. Par exemple, on peut définir une route particulière si l'appelant est un télécopieur. L'ENUM a besoin de connaître le numéro de l'appelant pour le faire passer.

Le numéro ENUM s'enregistre de la même façon que le nom de domaine. L'ENUM est une nouvelle norme, et elle n'est pas encore répandue. Toujours est-il, qu'il créera une révolution technique dans les domaines de la communication et de la mobilité, et va pouvoir même faire disparaître la notion de la numérotation.

COMITÉ ÉDITORIAL

Rédacteur en chef:
Benjamin MOUTOU

Rédactrice:
Meera VAYAPOOREE

Contributeurs:
Nazeeda HUSSAIN Alexandra SCHAUB
Taariq HOSSENNALLY Anouchka GUNNOO

Information & Communication Technologies Authority

12e étage, The Celicourt
6, rue Sir Celicourt Antelme,
Port Louis, Ile Maurice

Tel: (+230) 211 5333/4

Fax: (+230) 211 9444

E-mail: icta@intnet.mu

Webside: www.icta.mu

Statistiques sur la pénétration du mobile à Maurice

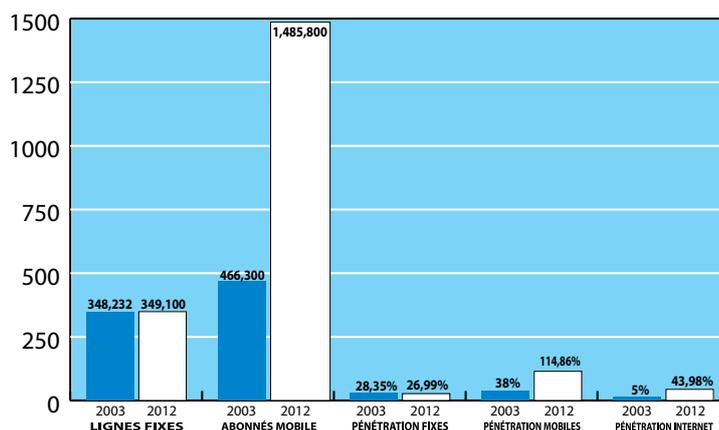


L'apparition du Mobile dans le monde

«Je t'appelle d'un téléphone cellulaire, un véritable téléphone portatif.» Dans les rues de New York devant des passants médusés, Martin Cooper, ingénieur chez Motorola, passe le premier appel téléphonique de l'Histoire à Joel Engel, son rival de Bell Labs. C'était il y a quarante ans, en avril 1973. Dix ans plus tard, Motorola sort le DynaTAC, une brique beige de presque un kilo, pour 3500 dollars d'époque. 35 minutes d'autonomie, 10 heures de chargement, 22 centimètres de long ! Aujourd'hui, les portables pèsent moins de 100 grammes, tiennent dans la paume de la main et se chargent en 1h. Surtout, ils coûtent dix fois moins cher, ce qui explique peut-être l'explosion du marché.

En 2011, on comptait 6 milliards d'abonnés à la téléphonie cellulaire mobile dans le monde, selon les données de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Quelques chiffres à Maurice



Faites connaissance avec l'équipe 161

Afin d'aider davantage l'ensemble de la population de la République de Maurice à mieux comprendre le changement de numérotation, l'équipe 161 a été lancée.

C'est quoi l'équipe 161? L'équipe 161 est un groupe de téléopérateurs très dévoués et dynamiques, qui se relaient depuis le 5 août 2013 pour être à votre disposition jour et nuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin d'offrir un service d'assistance et d'aide aux appelants, en répondant à toutes leurs questions concernant ce changement historique de numérotation.



Le 161, ce numéro qu'on peut appeler gratuitement, sera disponible jusqu'au 5 septembre 2013. Le public est invité à composer ce numéro de téléphone pour des informations complémentaires sur le passage à 8 chiffres.